

PROCES-VERBAL DU CSA SD 2ND DEGRE DU 28 JANVIER 2025

Le quorum étant atteint, le CSA SD est installé à 9 heures.

Monsieur le directeur académique donne la parole aux organisations syndicales qui souhaitent procéder à la lecture d'une déclaration liminaire.

Déclarations liminaires :

- Monsieur FOURNEYRON de la FSU
- Madame UNAL du SGEN-CFDT
- Monsieur JOLY de l'UNSA Education
- Madame HAMEL de FO

Le secrétariat de séance est assuré par madame HAMEL de FO.

Monsieur le directeur académique confirme le non-retrait de 4 000 postes au niveau national. Le financement des groupes de besoin en 6^{ème} et en 5^{ème} est maintenu sur le même modèle que l'an dernier. Concernant les bilangues de continuité, une cartographie a été réalisée dans une logique de parcours avec le premier degré.

Madame HAMEL de FO précise que le non-financement des LV2 6^{ème} va poser des difficultés dans les établissements qui vont encore devoir prendre sur leur marge.

I. Approbation des procès-verbaux du 18 et du 25 mars 2024

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

II. Préparation de la rentrée 2025 dans les collèges

Madame RICHARD de la DPLE indique que l'académie de Grenoble devrait comptabiliser 1 144 élèves de moins à la rentrée 2025, après un constat 2024 inférieur de 558 élèves aux prévisions arrêtées. Le département de la Haute-Savoie devrait comptabiliser 75 élèves de moins à la rentrée 2025, après un constat 2024 inférieur de 271 élèves aux prévisions arrêtées. Un rattrapage est donc effectué par le ministère et le rectorat sur la dotation pour la rentrée 2025. La dotation globale départementale des collèges et des SEGPA s'élève à 39 416 heures, soit 242 heures de moins que la dotation pour la rentrée 2024, en incluant les UPE2A mais en ne prenant pas en compte les IMP. La catégorisation des collèges en trois groupes reste identique à celle de l'an dernier. Les deux nouveaux collèges à St Cergues et Vétraz-Monthoux appartiennent au groupe C. Le financement des divisions et des heures statutaires reste inchangé. Concernant la carte des formations, seules sont financées les bilangues de continuité. Il est prévu l'ouverture d'un dispositif ULIS au collège de Vétraz-Monthoux. Il est prévu un financement supplémentaire pour les groupes de besoins lorsque que les prévisions d'effectifs ne permettent pas de faire un groupe d'élèves à besoins à moins de 16 élèves sans créer un groupe supplémentaire par rapport au nombre de divisions.

Madame HAMEL de FO précise que le mode de calcul des groupes de besoins entraîne des groupes chargés pour les collèges qui ont un nombre plus faible d'élèves par division.

Monsieur le directeur académique indique qu'il y a eu de la souplesse dans la mise en œuvre des groupes de besoin. Le dispositif sera évalué cette année.

Monsieur FOURNEYRON de la FSU demande comment les élèves sont affectés lorsque tous les groupes sont pleins.

Monsieur le directeur académique répond que certains collèges ont mis en place des groupes hétérogènes. Par ailleurs, les groupes ne sont pas figés dans l'année.

Madame CLEMENCET de la FSU demande si les 3^{èmes} du collège Michel Servet à Annemasse resteront dans l'annexe.

Monsieur le directeur académique répond que les 3^{èmes} vont réintégrer le bâtiment principal du collège.

Concernant les deux nouveaux collèges, monsieur le directeur académique indique qu'il y a eu un travail de sectorisation mené par le Département. 5 collèges sont touchés par la resectorisation : Annemasse, Cranves-Sales, Ville-la-Grand, Reignier et Bons-en-Chablais. Des réunions publiques ont été organisées en décembre. La question principale des familles était celle des transports. Les dérogations pour rester dans le collège actuel pourront être accordées dans la limite des capacités d'accueil. Une enquête a été réalisée pour savoir quels élèves avaient l'intention de faire une demande de dérogation. On a ajouté une division supplémentaire en 3^{ème} dans chaque collège d'origine pour pouvoir faciliter l'octroi des dérogations sur ce niveau. De nouvelles réunions publiques seront organisées en mars, une fois que les schémas de transports seront arrêtés.

Monsieur RIMET de la FSU s'interroge sur les dérogations pour fratries.

Monsieur le directeur académique répond que toutes les dérogations seront étudiées dans la limite des capacités d'accueil. Une réunion sera organisée avec les enseignants dont le poste sera supprimé pour expliquer les règles du mouvement.

Monsieur JOLY de l'UNSA Education indique que les limites doivent être la capacité d'accueil et la mixité sociale. Il souhaite avoir confirmation que ce sont bien les règles de mesures de carte scolaire qui s'appliqueront. Il précise que la réunion concerne tous les enseignants touchés par une mesure de carte scolaire et non uniquement ceux du secteur impacté.

Monsieur le secrétaire général répond qu'une réunion spécifique sera organisée avec les chefs d'établissement concernés.

Madame CLEMENCET de la FSU s'interroge sur les IPS des nouveaux collèges.

Monsieur le directeur académique répond que les IPS d'Annemasse et de Ville-la-Grand vont baisser et que les autres vont se maintenir. L'IPS de Saint-Cergues sera plus élevé que la moyenne départementale mais cela correspond à la géographie du territoire.

Monsieur LECOMTE de la FSU demande si les établissements vont ouvrir dans des conditions de sécurité satisfaisantes contrairement à ce qui se passe au collège de Scionzier.

Monsieur le directeur académique répond que les difficultés sont différentes car, à Scionzier, il s'agit d'une rénovation où la problématique est accrue par la pollution dans la vallée de l'Arve alors qu'à Vétraz-Monthoux et Saint-Cergues, ce sont de nouveaux collèges.

Madame CLEMENCET de la FSU remarque que le collège de St Cergues n'aura pas de dispositif ULIS alors qu'il était prévu un dispositif ULIS dans chaque nouveau collège.

Madame RICHARD de la DPLE répond que les besoins étant plus prégnants sur Annemasse, il a été préféré de maintenir les dispositifs à Annemasse et Ville-la-Grand plutôt que transférer un dispositif à St-Cergues.

Madame MASSET de l'UNSA Education demande ce qu'il en est des IMP et des HSE.

Monsieur le directeur académique indique que la secrétaire générale d'académie a répondu qu'il ne fallait pas arrêter le dispositif « Devoirs faits » et que tous les enseignants seraient rémunérés.

Madame HAMEL de FO s'interroge sur le financement du chinois et du russe.

Monsieur le directeur académique répond que les langues MODIME vont être financées.

Madame MASSET de l'UNSA Education demande si des postes de lettres classiques vont être ouverts dans les nouveaux collèges.

Monsieur le directeur académique répond que la même carte des formations sera proposée.

Monsieur JOLY de l'UNSA Education s'interroge sur les leviers RH qui existent pour faire face au manque de recrutement des enseignants.

Monsieur le directeur académique indique que les réponses sont certainement nationales avec l'attractivité du métier et la formation des enseignants. Au niveau départemental, la problématique est celle du logement.

Monsieur JOLY de l'UNSA Education précise que les néo-titulaires font remonter qu'ils n'ont pas de document officiel comme un contrat de travail pour faciliter leur accès au logement.

Monsieur le secrétaire général précise qu'un forum logement est organisé chaque année avant les vacances d'été au lycée Tom Morel à l'attention des professeurs stagiaires.

Concernant les SEGPA, madame RICHARD de la DPLE indique qu'une SEGPA va être transférée de Ville-la-Grand à St-Cergues.

Monsieur FOURNEYRON de la FSU s'interroge sur l'opportunité du retour à une division par niveau à la SEGPA du Clergeon alors que des élèves ne sont pas acceptés faute de place.

Monsieur le directeur académique répond qu'il va regarder le nombre de refus d'affectation en SEGPA.

L'ordre du jour étant épuisé et sans questions diverses, la séance est levée à 11h30.

La secrétaire de séance

La secrétaire adjointe

Le directeur académique

Mme Sarah RICHARD

Mme Julie HAMEL

M. Frédéric BABLON



